

# STATIONNER SUR LES TROTTOIRS, C'EST METTRE NOS ENFANTS EN DANGER

Un trottoir est avant tout destiné à permettre aux piétons de circuler en sécurité, à l'écart de la circulation.



En 2024, 451 piétons ont perdu la vie sur les routes françaises et plus de 2 000 ont été gravement blessés.



En cas d'intervention, les secours doivent pouvoir agir immédiatement, sans obstacle.

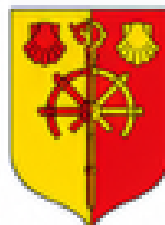


En cas d'accident lié à l'encombrement d'un trottoir ou à un stationnement gênant, la responsabilité du conducteur, mais également celle du propriétaire du véhicule, pourrait être engagée.



Le respect de ces règles n'est pas seulement une obligation légale ; c'est avant tout une question de prudence, de civisme et de respect des autres.

Merci à toutes et à tous pour votre compréhension et votre vigilance au quotidien.



Mairie de  
**WALDWISSE**

*Ensemble, préservons la sécurité  
dans nos villages.*